

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 8 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Laëtitia SALINGROD, Juliette ARAKELYAN, Nicolas BOURGOIN, Sandra LEJAL, Caroline MAILLARD, Sylvain MARTIN, Camille MIDOU, Jérémy PEDEL.

Absents excusés :

Fabien BARCQUE donne pouvoir à Estelle BERTEE

Philippe GUITTON donne pouvoir à Vanessa PIEL

Christophe VAGEON donne pouvoir à Caroline MAILLARD

Gilles BOUCHE

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	01/09/2023
Nb de Mb en exercice	14	Publication :	15/09/2023
Qui ont pris part à la délibération :	13		

Secrétaire de séance : Estelle BERTEE

Délibération numéro : **COM 20230908.06**

Objet : **Ressources humaines : coût horaire de l'encadrement des études surveillées**

Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Les études surveillées sont proposées aux familles les jeudis avec un engagement à l'année sous réserve d'un minimum de 10 inscriptions.

La rémunération proposée pour ce service correspond aux tarifs applicables au niveau national pour garantir un maximum de chances de recrutement.

Un lourd travail de relance des familles doit être fait, comme en fin d'année scolaire dernière, car le nombre plancher de 10 enfants est péniblement atteint pour permettre le début des études. Pour la première semaine, il n'était pas atteint.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la rémunération de l'encadrement de l'étude surveillée à hauteur de 156.25 % du SMIC.

La Maire,
Vanessa PIEL

